

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Politique : *Qualité de ville, qualité de vie*

Délibération n° : 478

Commission : Aménagement - Urbanisme - Economie

Dossier : 181197

Direction en charge : Urbanisme règlementaire

Objet : Demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes - Maison du projet -
Approbation.

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire

Date de convocation du conseil : 16/11/2018

Compte rendu affiché le : 27/11/2018

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME (Présent à partir de la question n°9 du projet de l'ordre du jour.), Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, M. Charles DALLARA, M. Frédéric DURAND, M. Robert KARULAK, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALON, M. Jean-Noël CORNUT, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, M. Cyril MEKDJIAN, Mme Marie-Camille REY, Mme Marie-Hélène THOMAS, Mme Pascale MARRON (Présente jusqu'à la question n°42 du projet de l'ordre du jour.), M. Olivier LONGEON, M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE, M. Florent PIGEON (Présent jusqu'à la question n°73 du projet de l'ordre du jour.), Mme Stéphanie MOREAU, Mme Nadia SEMACHE, M. Gabriel DE PEYRECAVE, Mme Raphaëlle JEANSON, M. Jacques PHROMMALA, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, M. Michel BEAL, Mme Geneviève ALBOUY, M. Georges ZIEGLER (Présent jusqu'à la question n°44 du projet de l'ordre du jour.)

Absents-Excusés :

Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT (pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE) Mme Marie-Dominique FAURE (pouvoir à Mme Raymonde ALLIROT) Mme Catherine ZADRA (pouvoir à M. Samy KEFI-JEROME, Pouvoir jusqu'à la question n°14 du projet de l'ordre du jour.) Mme Caroline MONTAGNIER (pouvoir à Mme Pascale LACOUR, Pouvoir jusqu'à la question n°42 du projet de l'ordre du jour.) M. André FRIEDENBERG (pouvoir à Mme Nadia SEMACHE) M. Serge HORVATH (pouvoir à M. Gabriel DE PEYRECAVE)

Absents :

M. Lionel SAUGUES

Politique : *Qualité de ville, qualité de vie*

Délibération n° : 478

Commission : Aménagement - Urbanisme - Economie

Dossier : 181197

Direction en charge : Urbanisme règlementaire

Objet : Demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes - Maison du projet - Approbation.

□ **Rappel et Références :**

La région apporte son soutien aux investissements de la Ville dans le cadre de la Convention Territoriale de Coopération Métropolitaine (CTCM).

La Ville de Saint-Étienne a élaboré un programme d'actions en faveur du développement de l'attractivité de son Centre-Ville.

Les interventions suivantes ont retenu l'intérêt de la Région :

- la sauvegarde de l'immeuble de grande hauteur de la rue Émile Loubet,
- l'implantation d'une Maison du projet en Centre-Ville,
- la création d'un Office du commerce,
- l'aménagement de la place Waldeck-Rousseau,
- le plan lumière pour la mise en valeur du patrimoine remarquable en Centre-Ville,
- les démolitions nécessaires à l'aération de la Ville.

La maison du projet qui s'ouvrira prochainement rue Louis Braille, au cœur du centre ville, constitue un des premiers actes de ce partenariat Région-Ville en faveur de la revitalisation du Centre-Ville de Saint-Étienne.

□ **Motivation et Opportunité :**

Le projet urbain de Saint-Étienne est au cœur du dispositif de mobilisation partenariale en faveur du développement de l'attractivité économique et résidentielle de la Ville-Centre de la Métropole Stéphanoise.

Dans ce projet urbain stéphanois, le Centre-Ville et notamment son hyper-centre commercial tient une place déterminante par la concentration des fonctions métropolitaines qu'il accueille et par le témoignage historique qu'il porte. Le Centre-Ville de Saint-Étienne est ainsi le moteur du projet en matière de rénovation de l'habitat et de commerces.

□ **Contenu :**

L'implantation d'une maison du projet en Centre-Ville permettra ainsi de répondre à trois objectifs :

- informer et mobiliser les habitants sur les dynamiques urbaines,
- créer un lieu de rencontre et de présentation du projet urbain pour les investisseurs et promoteurs,
- contribuer à l'animation du Centre-Ville par le choix d'une position stratégique de son implantation.

La maison du projet accueillera :

- une exposition permanente sur le projet urbain,
- des expositions temporaires thématiques,
- des représentations interactives des dynamiques urbaines,
- un espace de conférences,
- des espaces de travail pour les acteurs engagés dans le projet urbain et notamment des espaces de travail pour les équipes en charge des projets d'aménagement du Centre-Ville (place Waldeck Rousseau, îlot Éden, plan lumière, plan façade, OPAH RU).

□ **Maîtrise d'ouvrage :**

Ville de Saint-Étienne.

□ **Point Financier :**

- Coût total investissement TTC : 1.468 778,00 €TTC dont TVA :
- Coût total annuel fonctionnement TTC : 25 522, 00 € dont personnel mis en oeuvre :

◦ Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement	1 468 778,00 €		660 000 € (recette)			
Fonctionnement	25 522,00€					
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ **Proposition :**

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir :

- approuver la demande de subvention de 660.000 euros à la Région Auvergne Rhône-Alpes,
- autoriser M. le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer les actes afférents à cette demande de subvention.

Décision : Proposition adoptée

Résultat du vote : 56 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)

Imputation budgétaire

Exercice 2018 :
Fonctionnement Chapitre
011 articles 6241 et 6068
Investissement opération
2018 P 69203 chapitres 21,
20, 23 divers articles
Recettes : Chapitre 13
article 1322

**Pour Extrait,
Pour le Maire,
l'Adjointe déléguée**

Christiane JODAR